

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 mars 2022	N° 2022-216

Convocation du 18 mars 2022

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à M. Didier CUGY
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY
Mme Pascale BRU à Mme Amandine BETES
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Marie-Claude NOEL
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Fabien ROBERT à Mme Christine BONNEFOY
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

EXCUSE(S) :

Monsieur Philippe POUTOU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 13h15 à 15h40 et à partir de 18h16

M. DELPEYRAT à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 16h37
Mme Véronique FERREIRA à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Brigitte BLOCH de 13h15 à 15h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h et de 14h30 à 16h50
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 18h05
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à M. Jacques MANGON à partir de 15h30
M. Patrick BOBET à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h55
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h10
M. Max COLES à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 18h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 10h45
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOLET à partir de 13h19
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Claudine BICHET à partir de 18h20
M. Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 13h15 et à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h15
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 18h09
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET de 13h15 à 15h30
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h10
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE à partir de 18h15
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLET à partir de 15h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
M. Frank RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 13h16
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI à partir de 13h15 à 13h38
M. Kévin SUBRENAT à M. Christian BAGATE à partir de 17h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 17h45
Mme Simone BONORON à partir de 18h11
M. Thomas CAZENAVE de 13h22 à 13h38
M. Christophe DUPRAT à partir de 17h45
Mme Anne FAHMY de 13h22 à 13h38
Mme Fabienne HELBIG de 13h22 à 13h38

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 mars 2022	Délibération
	Direction de la Nature	N° 2022-216

Blanquefort - Plan de gestion du domaine de Tanaïs : étude faune-flore - Contrats de codéveloppement 2018-2020 et 2021-2023 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La commune de Blanquefort s'est engagée dans la préservation de ses espaces naturels en mettant en œuvre un plan de gestion du domaine de Tanaïs, en luttant contre les espèces envahissantes et en assurant un suivi de la cistude d'Europe (espèce de tortue protégée) sur le parc de Majolan.

Ce type d'action s'intègre à la fiche métropolitaine « BiodiverCité – stratégie métropolitaine d'aménagement écologique », qui dans le cadre du règlement d'intervention nature, permet à Bordeaux Métropole de porter une expertise et un accompagnement financier auprès des communes qui réalisent des plans de gestion écologique et des démarches de type atlas communaux de la biodiversité.

Cette action est inscrite au contrat de codéveloppement 2018-2020 dans la fiche action C040560131 et au contrat de codéveloppement 2021-2023 dans la fiche action C050560012, et vise à accompagner la commune de Blanquefort dans la réalisation d'actions de gestion du domaine de Tanaïs (études et inventaires faunistiques et floristiques sur son territoire), et dans la mise en œuvre de plans de gestion associés.

Cette fiche comprend notamment l'application et le suivi du plan de gestion du domaine de Tanaïs.

Classé au Plan local d'urbanisme en zone naturelle, le domaine de Tanaïs s'étend sur 65 hectares et présente une grande diversité de micro-habitats.

1- Contenu du plan de gestion et des travaux afférents :

En 2018, un nouveau plan de gestion a été établi par Cistude nature, et s'étend pour une durée de dix ans, avec une mise à jour des données naturalistes, des activités, et la conception d'un nouveau plan d'actions.

La commune de Blanquefort sollicite la participation financière de Bordeaux Métropole pour la somme de :

- 2000€ en 2020 soit 29,67 % du budget total estimé à 6739,93€.
- 2000€ en 2021 soit 22,88 % du budget total estimé à 8 741,25€.

Ces travaux d'entretien d'un espace à forte sensibilité écologique s'inscrivent pleinement dans les objectifs d'accompagnement de Bordeaux Métropole, via son nouveau règlement d'intervention nature-agriculture, validé en mars 2018 par délibération n°2018/154, et qui se propose de soutenir financièrement toute action des communes qui vise notamment à préserver et valoriser, dans une logique combinée de gestion durable et de sensibilisation, les espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que les sites à enjeux écologiques.

Budget prévisionnel 2020

BUDGET PREVISIONNEL 2020				
H.T. (€)				
DEPENSES	MONTANT en € HT	RECETTES	MONTANT en € HT	%
Arrachage herbier de Jussie	5377,50	Bordeaux Métropole	2000,00	29,67 %
Fauchage du domaine	1362,43	Commune de Blanquefort	4739,93	70,32 %
TOTAL	6739 ,93	TOTAL	6739,93	

Budget prévisionnel 2021

BUDGET PREVISIONNEL 2021 H.T.				
(€)				
DEPENSES	MONTANT en € HT	RECETTES	MONTANT en € HT	%
Elagage, arrachage des arbres	7491,25	Bordeaux Métropole	2000,00	22,88 %
Fauchage	1250,00	Commune de Blanquefort	6741,25	77,12 %
TOTAL	8741,25	TOTAL	8741,25	

2- Modalités de versement de la subvention

Ces subventions d'un montant total de 4000 € feront l'objet d'un versement unique sur la base du budget définitif acquitté et certifié par la commune de Blanquefort. Ce budget devra être transmis à Bordeaux Métropole, au plus tard, le **30 septembre 2022**.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

3- Obligations de la commune

La commune s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public, ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourrait développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération métropolitaine n° 2018-247 du 27 avril 2018 relative à la présentation des

contrats de codéveloppement 2018-2020 (fiche action n° C040560131),
VU la délibération métropolitaine n° 2021/526 du 23 septembre 2021 relative à l'adoption des
contrats de co-développement 2021-2023,
VU la délibération métropolitaine n° 2018/154 du 23 mars 2018 relative au règlement
d'intervention Nature, fixant le dispositif d'aide financière des projets Nature-Agriculture des
communes,
VU le dossier de demande d'aide du 17 décembre 2021 présenté par la commune de
Blanquefort,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE cette action est inscrite au contrat de co-développement 2018-2020
dans la fiche action C040560131 et au contrat de co-développement 2021-2023 dans la fiche
action C050560012,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € au titre de l'année 2020 et de
2 000 € au titre de l'année 2021 à la commune de Blanquefort, au titre de : « étude faune-
flore, plan de gestion » sur le domaine de Tanaïs.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la
présente délibération.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante au budget principal de l'exercice 2022 en
section de fonctionnement chapitre 65, compte 657341, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MARS 2022 PUBLIÉ LE : 31 MARS 2022	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick PAPADATO
--	--